



**MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

**AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-RM-05**

**POUR ÉDICTER LES NORMES  
RELATIVES À LA SÉCURITÉ INCENDIE**

**AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE :**

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 4 juillet 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 16-RM-05, pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 11 juillet 2016, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 11<sup>ième</sup> jour de juillet 2016.

Sylvie Loubier  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 11 juillet 2016.

En foi de quoi je donne ce certificat le 11 juillet 2016.

Sylvie Loubier  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe